

UNE ÉVALUATION DE LA CONCURRENCE DANS  
L'INDUSTRIE CANADIENNE DES SERVICES  
MOBILES SANS FIL

SOMMAIRE  
(courtoisie d'Industrie Canada)

Préparé pour  
POLITIQUE DU SPECTRE ET DE LA RADIO  
INDUSTRIE CANADA

Novembre 2001

*Wall Communications Inc.*

***Avertissement :***

*Ce rapport renferme les résultats et les conclusions de l'étude du consultant et ne rend pas nécessairement compte des opinions ou de la position d'Industrie Canada*

*Note : Le mandat du contrat est joint en annexe à la fin du document.*

*Wall Communications Inc.  
613 747 0555 ou  
613 235 1624  
gerry.wall@sympatico.ca -- www.wallcom.ca*

# TABLE DES MATIÈRES

SOMMAIRE	4
<b><i>(les sections en italique ne font pas partie du sommaire)</i></b>	
<b>1. CONTEXTE ET OBJECTIFS</b>	<b>10</b>
1.1 <i>Contexte : réglementation et description historique</i>	10
1.2 <i>Énoncé des objectifs et exigences</i>	13
<b>2. MÉTHODOLOGIE</b>	<b>15</b>
2.1 <i>Concepts et principes économiques</i>	15
2.2 <i>Approches méthodologiques générales</i>	16
2.2.1 <i>Analyse de la concurrence de Porter</i>	16
2.2.2 <i>Approche axée sur le droit de la concurrence</i>	18
2.2.3 <i>Approche du CRTC</i>	21
2.3 <i>Autres éléments de la concurrence</i>	24
<b>3. MESURES</b>	<b>27</b>
3.1 <i>Mesures liées au produit</i>	27
3.1.1 <i>Choix de service</i>	27
3.1.2 <i>Couverture</i>	35
3.1.3 <i>Conditions des contrats</i>	37
3.1.4 <i>Capacité du consommateur de changer de fournisseur</i>	38
3.1.5 <i>Définitions du marché</i>	40
3.2 <i>Mesures liées au prix</i>	42
3.2.1 <i>Comparaisons des prix des offres de services</i>	42
3.2.2 <i>Prix : Canada et États-Unis</i>	50
3.2.3 <i>Tendances des prix au pays</i>	52
3.3 <i>Facteurs d'entrée/sortie</i>	53
3.3.1 <i>Délivrance des licences et réglementation</i>	53
3.3.2 <i>Obstacles liés aux coûts</i>	54
3.3.3 <i>Obstacles technologiques</i>	56
3.3.4 <i>Limites à la propriété étrangère</i>	56
3.4 <i>Mesure des parts de marché/rivalité</i>	58
3.4.1 <i>Parts de marché actuelles</i>	58
3.4.2 <i>Tendances dans les parts</i>	59
3.4.3 <i>Comportement à l'égard des promotions</i>	60
3.4.4 <i>Répartition des entreprises selon la taille par abonnés</i>	61
3.4.5 <i>Ratios de concentration</i>	62
3.5 <i>Autres mesures et facteurs</i>	63
3.5.1 <i>Économies d'échelle et d'envergure</i>	63

3.5.2	<i>Intégration verticale et horizontale</i>	65
3.5.3	<i>Impact des changements technologiques</i>	66
3.5.4	<i>Exigences et conditions de revente</i>	67
3.5.5	<i>Accès au capital et coût</i>	68
3.5.6	<i>Besoins en capital futurs prévus</i>	69
<b>4.</b>	<b>CONCLUSIONS</b>	<b>71</b>
4.1	<i>Mesures liées au produit</i>	71
4.2	<i>Mesures liées au prix</i>	72
4.3	<i>Conditions d'entrée et de sortie</i>	72
4.4	<i>Part de marché/rivalité Mesures</i>	73
4.5	<i>Autres mesures et considérations</i>	74
<b>5.</b>	<b>AUTRES POLITIQUES POSSIBLES</b>	<b>76</b>
5.1	<i>Revue des approches britanniques et américaines</i>	76
5.2	<i>Autres mesures et considérations</i>	80

## SOMMAIRE

Dans le cadre du travail préliminaire associé à l'élaboration du cadre stratégique concernant la délivrance de licences de spectre supplémentaire pour les téléphones mobiles de la troisième génération (3G), Industrie Canada a commandé cette étude qui évalue l'état de la concurrence dans l'industrie canadienne des services mobiles sans fil. L'étude vise à donner au Ministère une meilleure compréhension des forces du marché qui influent sur cette industrie et à contribuer à l'évaluation de l'incidence possible des différentes dispositions de la politique sur l'attribution future du spectre.

Trois approches méthodologiques sont examinées pour effectuer les diverses mesures de la concurrence employées dans cette étude : l'analyse de la concurrence de Porter, l'approche axée sur le droit de la concurrence et l'approche du CRTC. Ces approches ne sont pas mutuellement exclusives et partagent une perspective commune sur les principes économiques. Toutefois, chaque approche s'intéresse à des facteurs et à des attributs de la concurrence légèrement différents et a servi à choisir les mesures utilisées pour cette étude.

Les mesures particulières de la concurrence employées dans cette étude sont regroupées en cinq catégories : les mesures liées au produit, les mesures liées au prix, les conditions d'entrée et de sortie, la part de marché/rivalité et les autres mesures. À des fins de comparaison, on examinera les quatre principaux fournisseurs de services sans fil. *L'étude permet de conclure que l'industrie canadienne des services mobiles sans fil affiche un degré relativement élevé de compétitivité, bien qu'il soit nécessaire de surveiller certaines conditions pour s'assurer que la nature hautement concurrentielle de l'industrie subsiste.*

### Mesures liées au produit

La portée et la variété des services, des forfaits, des fonctions et de la couverture sont le signe d'un état fortement concurrentiel pour ce qui est de la concurrence liée au produit (ou autre que le prix).

La plupart des consommateurs canadiens peuvent se prévaloir d'un grand choix pour recevoir leur service de téléphone mobile. Des options de pré-paiement aux forfaits hautement personnalisés en passant par les nombreux forfaits au nombre de minutes, les fonctions de combinés et de services, les forfaits de combinaison d'un certain montant de minutes et les fonctions d'interurbain et d'appel, le marché canadien offre de très nombreux choix de produits et de services. Bien que certaines régions du pays ne reçoivent pas encore un service terrestre sans fil, la grande majorité de la population canadienne a accès à un service mobile sans fil et a normalement le choix entre au moins deux fournisseurs.

### Mesures liées au prix

La grande variété des choix dans les caractéristiques des services mobiles non liés au prix se retrouve dans les options de prix. Tout comme les options (non liées au prix) offertes dans les forfaits de services et les fonctions, les consommateurs canadiens disposent de nombreux choix dans les prix de vente du service mobile sans fil.

Les prix ont baissé au fil du temps (en particulier après l'arrivée des titulaires de licences de SCP) et se comparent avantageusement aux prix américains. L'absence de rendements supérieurs à la normale (ou de toute rentabilité) dans l'industrie témoigne clairement de la vigoureuse concurrence des prix sur le marché.

## Conditions d'entrée et de sortie

Il est difficile de pénétrer l'industrie des services mobiles sans fil. Même si la technologie qui permet d'offrir le service ne présente pas un obstacle majeur (étant donné que de nombreux fournisseurs peuvent fournir les réseaux et autre matériel et, jusqu'à récemment, fournissaient également les fonds) et bien que les coûts des réseaux et d'autres coûts limitent le nombre d'entreprises en mesure de financer leur entrée, le principal obstacle est la rareté du spectre et le processus d'attribution des licences d'utilisation du spectre. En résumé, personne ne pénètre le marché tant que le Ministère n'aura pas décidé de libérer de nouvelles fréquences et tant que les candidats n'auront pas fait de demande et reçu la permission du Ministère<sup>1</sup>.

Le deuxième grand obstacle à l'entrée et à la sortie est la limite imposée à la propriété étrangère qui s'applique actuellement aux entreprises de télécommunications canadiennes.

## Mesures de la part de marché/rivalité

Au lieu de deux entités concurrentes (jusqu'au milieu des années 1990), l'industrie en compte maintenant quatre, ce qui a conduit à une diminution de la part de marché de chaque entreprise. La tendance de l'industrie vers le partage du marché et la concentration est donc favorable.

Les deux changements importants ont été l'acquisition de l'un des plus récents nouveaux venus (Clearnet) par une titulaire (Telus), et également le détachement d'une entreprise (Telus) du principal concurrent (Stentor).

---

<sup>1</sup> Bien entendu, le Ministère a contribué à la naissance de l'industrie des services mobiles et à la création d'un contexte concurrentiel. La constatation que la rareté du spectre et que le processus d'attribution des licences créent un obstacle à l'entrée ne se veut pas une critique du Ministère, mais plutôt l'affirmation d'un facteur d'entrée qui influe sur l'état concurrentiel de l'industrie.

Il existe maintenant trois entreprises de taille relativement semblable et une plus petite. Bien que la concentration relative dans l'industrie des services mobiles sans fil puisse être considérée comme une source de préoccupation dans certaines conditions, les exigences relatives à la délivrance des licences donne en fait au gouvernement le pouvoir de décider du nombre de concurrents qu'il y aura. En dépit du fait qu'il est nécessaire de maintenir la surveillance, il n'existe aucune indication d'abus du pouvoir dominant sur le marché à la suite de la très forte concentration.

Les concurrents continuent de s'affronter et de chercher à se surpasser dans leurs forfaits et leurs promotions, tout en essayant de faire preuve d'originalité dans leurs propres offres, ce qui indique un fort degré de rivalité.

#### Autres mesures et facteurs

Certains signes montrent que des économies d'échelle sont possibles sur le marché; cependant il n'y a aucune indication que la structure appropriée de l'industrie est inférieure au nombre actuel d'entreprises. En d'autres termes, même s'il existe des possibilités d'économies, elles ne semblent pas nuire à la concurrence.

L'existence d'une intégration verticale, en particulier entre les partenaires des services de communication avec fil et sans fil, risque de nuire (dans une certaine mesure) à la compétitivité de l'industrie. Cela pourrait également permettre à certaines entreprises de bénéficier d'avantages légitimes au niveau des coûts. Il y a lieu de maintenir la surveillance.

La revente autorisée d'un service analogue sur les réseaux existants pour les nouveaux fournisseurs de SCP leur offre des avantages de couverture immédiats. Une entreprise (Microcell) a volontairement ouvert son réseau de

SCP numérique à la revente, bien que la réponse du marché ait été modérée. Plus récemment, l'annonce de Bell et de Telus de permettre la revente sur leurs réseaux numériques mutuels peut à la fois favoriser la concurrence (par ex., dans les secteurs où une entreprise de télécommunications ne s'est pas déployée) mais pourrait également théoriquement mener à une coopération plus grande qu'il n'est avantageux pour les autres concurrents ou pour les consommateurs. La poursuite de la surveillance est souhaitable.

La capacité d'accès et le coût du capital varient d'un concurrent à l'autre. Cette situation peut nuire à la capacité de certaines entreprises de télécommunications d'assurer la concurrence aussi bien que d'autres. De plus, cela peut être important pour établir la prochaine génération de réseaux de service. Une surveillance continue est recommandée.

#### Autres considérations générales

Étant donné que l'état de la concurrence dans l'industrie canadienne des services mobiles sans fil est actuellement satisfaisant, les nouvelles mesures stratégiques doivent porter davantage sur les préoccupations futures. Comme nous l'avons vu plus haut, il existe un certain nombre de secteurs susceptibles de bénéficier d'un examen ou d'une surveillance continue de la part du Ministère, notamment la double réglementation de l'industrie par le CRTC et Industrie Canada, les règles de propriété étrangère, le comportement des exploitants de services avec et sans fil intégrés et les conditions des accords de partage des réseaux.

Il existe également un certain nombre d'autres mesures qui ont été proposées par les analystes et les observateurs de l'industrie ou qui ont déjà été adoptées dans d'autres pays.

Par exemple, aux États-Unis et au Royaume-Uni, les organismes de réglementation assurent une surveillance continue de la concurrence dans leurs industries respectives. De plus, les deux organismes de réglementation déterminent des secteurs bien précis (par ex., les tarifs internationaux de l'itinérance) et effectuent le cas échéant des examens au cas par cas.

Cette approche associe des examens périodiques de l'état de la concurrence à une capacité pratique de faire enquête rapidement sur une question ou un problème, s'il y a lieu. Nous croyons que cette approche pourrait bien fonctionner au Canada.

Bien que certains aux États-Unis craignent que le plafond des fréquences nuise à une saine concurrence, rien n'indique pour le moment que ce genre de préoccupation existe au Canada. Nous pensons que le plafond des fréquences a le potentiel d'empêcher une trop forte concentration de l'industrie. Mais il faudra peut-être hausser le plafond absolu de la quantité de spectre lorsque le Ministère autorisera de nouvelles fréquences pour les 3G ou pour assurer la prestation des services lorsqu'on en arrivera à un accord international sur l'utilisation de fréquences précises du spectre.

# ÉVALUATION DE LA CONCURRENCE DANS L'INDUSTRIE CANADIENNE DES SERVICES MOBILES SANS FIL

## Mandat du contrat

### CONTEXTE :

Dans le cadre du travail préliminaire précédant l'attribution éventuelle de nouvelles licences de spectre pour les téléphones mobiles de la troisième génération (3G), Industrie Canada cherche à évaluer l'état de la concurrence dans l'industrie canadienne des services mobiles sans fil. L'évaluation de la concurrence pourrait aider le Ministère à déterminer les moyens et les conditions permettant d'attribuer et d'exploiter les nouvelles licences.

Une étude de méthodologie a été menée pour décider du meilleur moyen de mesurer la concurrence dans l'industrie. Il y a maintenant lieu d'appliquer la méthodologie.

### OBJECTIF :

Mieux comprendre la nature des forces du marché et la mesure dans laquelle elles influent sur le marché canadien des services mobiles sans fil et évaluer l'incidence éventuelle des différentes politiques possibles sur les futures attributions de spectre.

### APPROCHE :

L'étude, qui évaluera l'état de la concurrence sur le marché canadien des services mobiles sans fil, intégrera les éléments suivants :

- 1) respect des principes économiques solides et reconnus;
- 2) utilisation des multiples mesures qui évaluent les divers aspects de la compétitivité de l'industrie;
- 3) prise en compte des conditions réglementaires et environnementales qui caractérisent le marché canadien des services mobiles sans fil;
- 4) prise en compte des approches adoptées au Royaume-Uni et aux États-Unis;
- 5) étude de toutes les autres mesures pratiques et compréhensibles susceptibles de favoriser la concurrence.

### PORTÉE DU TRAVAIL

i) Déterminer les besoins de données pour les éléments suivants de la concurrence :

- Part de marché et concentration de l'industrie
- Possibilité de substitution des services
- Obstacles à l'entrée
- Changement et innovation
- Échelle minimale efficace

ii) Décrire et préparer les mesures dans les cinq catégories générales suivantes :

- Liées au produit
- Liées au prix
- Liées à l'entrée et à la sortie
- Part de marché/rivalité
- Autre

iii) Les mesures (sous réserve de la disponibilité des données) comprendront :

- Comparaisons de la qualité du service, des fonctions, de la couverture, des conditions de service et de l'ampleur du dégroupage;
- Taux de roulement, coûts des changements de fournisseurs

- Définitions du marché
- Comparaisons des prix des forfaits de services typiques
- Comparaisons des prix internationaux
- Tendances historiques des prix
- Évaluation des possibilités et des exigences en matière d'attribution de licences
- Degré de participation au processus d'attribution de licences
- Étude des parts de marchés par revenus, abonnés et minutes
- Tendances des parts de marché et comportement historique pour les promotions, le marketing et l'assemblage
- Répartition des entreprises par taille et ratios de concentration
- Preuves d'économies d'échelle et d'envergure
- Preuves de position dominante sur le marché par une intégration verticale ou horizontale
- Rôle ou preuve de changements technologiques
- Exigences ou conditions de revente
- Facilité et coût d'accès au capital
- Exigences futures prévues

Pour effectuer ces mesures, on tiendra compte des facteurs suivants :

- 1) Les avantages et inconvénients de maintenir le plafond des fréquences;
- 2) Les avantages et inconvénients de la revente et des exigences liées à l'itinérance, pour les services téléphoniques et de transmission des données;
- 3) Les avantages et inconvénients d'exiger la portabilité des FSI entre les fournisseurs de services de téléphonie mobile et les questions d'accès connexes;
- 4) Les avantages et inconvénients des mesures permettant l'arrivée de nouveaux venus.

On étudiera également la quantité des fréquences à autoriser et le moment opportun pour le faire.

Le contractant fournira un document contenant l'élément qui sera présenté dans le rapport. Industrie Canada vérifiera l'intégralité et l'exactitude de ce document.

Le contractant fournira une ébauche du rapport afin de présenter ses résultats et pour recevoir les commentaires d'Industrie Canada sur les lacunes possibles et sur l'exactitude de l'information.

Le contractant incorporera les commentaires et soumettra le rapport final.